

La « Charte de l'établissement » de Saint Lô Thère (50)

La « Charte de l'établissement » du [lycée agricole de Saint Lo There](#) est née des nombreuses difficultés rencontrées avec une classe en particulier : incivilités, injures entre élèves, oubli des affaires de classes, etc... Cette situation extrême a agit comme un déclencheur, révélant une dérive constatée par les enseignants. Certains ayant testé avec réussite le fait de poser avec les élèves un cadre de travail et d'apprentissage en classe, une formation-action pour poser les règles de vie collectives a été réalisée avec [l'association lilloise « laisse ton empreinte »](#). C'est dans ce cadre que la charte a été rédigée par des enseignants et des personnels de vie scolaire, puis discutée en Conseil Intérieur et validée en Conseil d'Administration.

L'équipe de Saint Lô Thère a pu préciser sa mission commune comme étant « **accompagner les jeunes vers l'autonomie** de manière à ce qu'ils construisent leur vie, s'insèrent sur le marché du travail, s'épanouissent, soient ouverts et dotés d'esprit critique... autrement dit, qu'ils deviennent de véritables citoyens ». Un point d'accord s'est établi pour dire que **l'autonomie des jeunes se construit, par paliers** avec l'intégration progressive de valeurs et de règles communes. Et, que cela requiert une vraie cohérence d'équipe pour proposer un cadre structurant et modélisant. En effet, un des points problématiques identifiés par les enseignants est que « *les règles peuvent changer en fonction de l'enseignant* ». L'action a donc consisté dans un premier temps à sortir de l'implicite, et à se mettre d'accord pour **définir les principes et règles communes du bien travailler ensemble dans la classe**, afin que les élèves n'aient pas à se comporter différemment en fonction du cours suivi.

[La présentation complète de cette action.](#)

[Plan du site](#)